

Permis à points






Guide des infractions et sanctions les plus fréquentes






A Paris, en 2005, près de 8000 personnes ont été blessées lors d'accidents de la circulation.

Les infractions au code de la route en sont trop souvent la cause : 380 refus de priorité à droite ou changements de direction sans précaution et plus de 280 refus de priorité à un piéton ont été à l'origine d'accidents en 2005.

Pour lutter contre l'insécurité routière, la Préfecture de Police se mobilise en accentuant son action de répression mais aussi de prévention. Vous trouverez dans ce document les infractions les plus souvent sanctionnées ainsi que le détail des amendes* et des retraits de points qui les accompagnent. (*Le montant annoncé est celui des amendes forfaitaires minorées, payables dans les trois jours ouvrables.)

refus de priorité à droite	refus de priorité à un piéton engagé sur un passage	vitesse excessive
 <p>(90 euros, 4 points)</p>	 <p>(90 euros, 4 points)</p>	 <p>(45 à 90 euros, 1 à 6 points)</p>
non-respect de l'arrêt imposé par un feu rouge	conduite avec un taux d'alcool compris entre 0,25 mg/l. et 0,40 mg/l. d'air expiré	usage du téléphone portable au volant
 <p>(90 euros, 4 points)</p>	 <p>(135 euros, 6 points)</p>	 <p>(22 euros, 2 points)</p>
non-port de la ceinture de sécurité	dépassement d'un véhicule par la droite	non-indication du changement de direction
 <p>(90 euros, 3 points)</p>	 <p>(90 euros, 3 points)</p>	 <p>(22 euros, 3 points)</p>

chevauchement d'une ligne continue	circulation en sens inverse	conduite sous l'emprise de produits stupéfiants
 <p data-bbox="236 495 453 524">(90 euros, 1 point)</p>	 <p data-bbox="715 495 948 524">(90 euros, 3 points)</p>	 <p data-bbox="1155 479 1506 539">(4500 euros, 2 ans de prison) tribunal correctionnel</p>

Perte de points ou suspension

Pour consulter le nombre de points qu'il vous reste ou vous renseigner sur une suspension de permis, adressez-vous au :

Service des suspensions et de gestion des points
11, rue des Ursins
75004 Paris
tél. : 01 58 80 80 80